

Le Secrétariat du Commonwealth à Londres organise les conférences officielles du Commonwealth et assure le service des séances, facilite l'échange de renseignements entre les pays membres et rassemble leurs divers points de vue. La contribution canadienne au budget du Secrétariat pour 1976-77 s'élevait à \$912,000 environ, soit 20.6% du total. En 1977, le Canada a fourni également plus de \$11.0 millions à de nombreux autres programmes et institutions du Commonwealth, en particulier au Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (\$6.5 millions), au Programme du Commonwealth pour la jeunesse (\$521,000), à la Fondation du Commonwealth (\$401,000) et au Plan de bourses d'étude et de recherche du Commonwealth (\$2.2 millions).

Une fonction importante du Secrétariat est l'organisation des conférences des chefs de gouvernement du Commonwealth comme celle qui a eu lieu à Londres en juin 1977, et la suivante qui se tiendra à Lusaka (Zambie) au milieu de 1979. Sur quelque 50 conférences du Commonwealth tenues en 1977, près de la moitié touchaient le secteur non gouvernemental, par exemple la Conférence parlementaire du Commonwealth à Ottawa. Parmi les principales réunions au niveau des gouvernements en 1978, on peut mentionner la Réunion des hauts fonctionnaires du Commonwealth à Kuala Lumpur, la Réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Montréal, et la Réunion du Conseil du Commonwealth pour les affaires de la jeunesse à Ottawa. En outre, le Canada a présenté les XI^e Jeux du Commonwealth à Edmonton du 3 au 12 août 1978.

3.6.2.2 Le Canada et la francophonie

Le terme «francophonie» désigne généralement l'ensemble des pays dont la totalité ou une partie de la population est d'expression française, c'est-à-dire la collectivité d'expression française. Il sert également à désigner le mouvement visant à doter le monde francophone d'un cadre structuré et fonctionnel.

Soucieux de mettre en valeur le caractère français de la société canadienne sur la scène internationale, le gouvernement fédéral encourage l'élargissement et le resserrement des liens avec les pays francophones. Ces dernières années, les relations avec les pays francophones de l'Europe se sont considérablement intensifiées et diversifiées, et de nombreux liens ont été établis avec les pays francophones du Tiers Monde. L'aide au développement demeure une activité importante.

Le Canada joue également un rôle au sein d'organismes multilatéraux comme l'Agence de coopération culturelle et technique, dont il est un membre fondateur. A la Cinquième Conférence générale de l'Agence, qui a eu lieu à Abidjan (Côte-d'Ivoire) en décembre 1977, on s'est entendu entre autres pour développer le volet scientifique et technique de l'Agence, lequel avait été élaboré à une conférence des ministres responsables au Luxembourg en septembre 1977. De plus, il a été décidé de lancer un programme spécial de développement basé sur des contributions volontaires provenant de la moitié environ des pays membres.

La Conférence a également réaffirmé le principe du regroupement des programmes de l'Agence autour de trois axes principaux: développement, éducation et coopération scientifique et technique, et celui de la promotion des cultures et des langues nationales.

Le Canada est membre de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays de langue française; à la réunion annuelle qui s'est tenue à Ouagadougou (Haute-Volta) en avril 1978, le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont participé à titre de membres de la délégation canadienne présidée par l'ambassadeur du Canada en Côte-d'Ivoire et en Haute-Volta. Le Canada a également participé à la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays de langue française qui s'est tenue à Lomé (Togo) en septembre 1977; le ministre responsable de ces questions au Nouveau-Brunswick dirigeait la délégation canadienne.

Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à s'intéresser au resserrement des liens avec les pays de langue française. Au niveau bilatéral, les provinces prennent part aux commissions mixtes et à l'exécution des programmes d'aide du gouvernement canadien. Au niveau multilatéral, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et le Québec participent à certaines activités de l'Agence. Depuis 1971, le Québec a le statut de gouvernement participant au sein des institutions, activités et programmes de l'Agence. Sur la proposition du gouvernement canadien, la Conférence générale